Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20261015-DEL_2026_115-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_115

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 15 octobre à dix-neuf heures et trente et une minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : vendredi 9 octobre 2026

Présents : 23
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, Mme Virginie HERVÉ, M. Benjamin LE GONIDEC, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 6
M. Jacques ERTLÉ a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DAVY
Mme Sabine NIEL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
M. Nicolas MACAIGNE a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
Mme Nadège GUINEHEUX a donné pouvoir à Mme Virginie HERVÉ
M. Paul BONDOT a donné pouvoir à M. Mickaël CHALMEL
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Jean-Michel GOIZET

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20261015-DEL_2026_115-DE

8- CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME « COOPERATION » DE LA CAF DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Rapporteur : Mme Maryline DUFEE

La CAF a développé un outil collaboratif pour les Conventions Territoriales Globales (CTG), nommé « COOpération ».

Pour rappel, la CTG est une convention signée entre la CAF et l'ensemble des communes de la communauté de communes qui permet d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme l'accès aux droits, la petite enfance, la parentalité, l'enfance et la jeunesse.

Cette plateforme vise à permettre :

- Une consultation rapide et centralisée des données clés relatives aux conventions en cours ;

- Un suivi en temps réel de l'avancement des diagnostics partagés, des projets de territoire, des actions engagées et des évaluations ;

- Une meilleure coopération entre les partenaires grâce à une interface intuitive et collaborative ;

- Une accessibilité renforcée aux ressources documentaires et aux outils méthodologiques.

Le territoire de la Communauté de communes « Côte d'Emeraude » a décidé d'expérimenter la mise en œuvre de cette plateforme en lien avec le renouvellement de la CTG.

Pour ce faire, une convention d'adhésion doit être signée avec chacune des communes de la CCCE afin d'habiliter les professionnels à l'utiliser.

Vous trouverez, en annexe à la présente délibération, la Convention d'adhésion à la plateforme « COOPERATION ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires » du 6 octobre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « COOpération »

AUTORISE Mme Le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel GOIZET